



A l'attention des Président(e)s des
Fédérations Départementales des Chasseurs

Saint Benoit, le 01/07/2021

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Nous sommes au regret de vous informer qu'à compter du 5 juillet 2021 et pour une période indéterminée l'ensemble de l'Unité du Permis de Chasser ne délivrera plus les titres permanents aux lauréats à l'issue de l'examen du permis de chasser, ni de duplicatas.

Également, nous ne modifierons plus les séances, nous ne ferons aucun rajout de candidats dans les sessions et nous ne répondrons plus aux appels téléphoniques des usagers.

Nous sommes conscients du désagrément occasionné au monde de la chasse, et l'espérons le plus court possible. Sachez toutefois, que les dossiers seront traités, les candidats seront affectés et convoqués en respectant vos doléances si la transmission des dossiers honore le planning des délais de traitement.

Depuis la création de l'OFB, les personnels du permis de chasser subissent une batterie de mesures affectant la reconnaissance de leur fonction de manière injustifiée.

De plus, le report de la mise en service du nouveau logiciel par la Direction, en nuisant à notre crédibilité, accentué notre mal-être déjà existant au sein de l'Unité du Permis de Chasser et a engendré en outre un surcroît d'activité.

Nous espérons que cette contrariété sera de courte durée.

Nous nous tenons bien sûr à votre disposition pour vous apporter plus amples précisions.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les présidents, l'expression de nos sentiments distingués.

Les agents de l'Unité du Permis de Chasser

Office français de la biodiversité
Pôle d'Auffargis
Site de Saint-Benoist, 5 rue de Saint-Thibault
78610 Auffargis
ofb.gouv.fr